

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 23 mars 2017 à 17h30, sous la présidence de M. Marc Dubeau, Maire.

Sont présents: M. Marc Dubeau, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller

Sont absents : Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Lawrence Cassista, Conseiller
M. Jean-François Labranche, Conseiller

Secrétaire d'assemblée : Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC : 0

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1.** Attribuer l'excédent de la dépense des travaux du chemin du Trait-Carré au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;
- 3.2.** Autoriser la directrice générale à déposer et à signer les documents afférents à l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale.

4. AFFAIRES NOUVELLES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente, Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

057-20170323

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

058-20170323

3.1. ATTRIBUER L'EXCÉDENT DE LA DÉPENSE DES TRAVAUX DU CHEMIN DU TRAIT-CARRÉ AU FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE des travaux aux infrastructures municipales ont été réalisés à l'été 2016 sur le chemin du Trait-Carré;

CONSIDÉRANT QUE la dernière recommandation de paiement avec libération de la retenue a été autorisée par la firme Stantec le 9 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE les coûts finaux étaient encore inconnus pour la municipalité jusqu'à ce moment;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux a excédé le montant accordé par le règlement d'emprunt #387-2016;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que cet excédent ne soit pas assumé à même le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'attribuer l'excédent de la dépense des travaux du chemin du Trait-Carré, s'élevant à 24 200,20\$, au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée

059-20170323

3.2. AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DÉPOSER ET À SIGNER LES DOCUMENTS AFFÉRENTS À L'ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande d'aide financière auprès de Développement Côte-de-Beaupré pour la construction d'une enseigne d'interprétation du territoire et du patrimoine à la halte-vélo située au coin de la rue de l'Église et de l'avenue Royale;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale.

Adoptée

6. PRÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc Dubeau, Maire, invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

060-20170323

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout unanimement résolu de lever l'assemblée du 23 mars 2017 à 17h35.

Adoptée

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière